



Mauritanie

La Mauritanie dispose d'un Plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien en cours d'application depuis 2006. Ce plan directeur est actuellement en cours d'actualisation.

MR1 PENINSULE DE NOUADHIBOU ET BAIE DU LEVRIER

L'ensemble de cette zone est marqué par la mise en place de la zone franche de Nouadhibou¹. Un port en eau profonde est à l'étude. Selon les informations obtenues la zone franche ne concernerait pas uniquement la péninsule de Nouadhibou, mais aussi le secteur Est de la Baie du Lévrier considérée comme un écosystème extrêmement sensible.

Le port minéralier de Nouadhibou est actuellement en extension en vue de pouvoir accueillir des navires d'un tonnage allant jusqu'à 250 000 t. Le port de Nouadhibou est situé dans la baie du Lévrier et est constitué de plusieurs jetées et de quais aménagés. Il comprend un terminal minier qui permet l'exportation du minerai de fer des mines du nord du pays acheminé par le port de Point Central (géré par la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM)). On notera que ce port minéralier se situe à proximité de la réserve du Cap Blanc.

La construction d'un nouveau quai de plus de 600 m vient de s'achever. Des opérations d'enlèvement des épaves dans la rade et le chenal d'accès du port ont été réalisées entre 2011 et 2012. Le port est certifié ISO 9001.

L'extension du port de pêche de Nouadhibou et la construction à proximité d'une unité agro-industrielle de transformation constitue également des développements notables dans cet espace sensible.

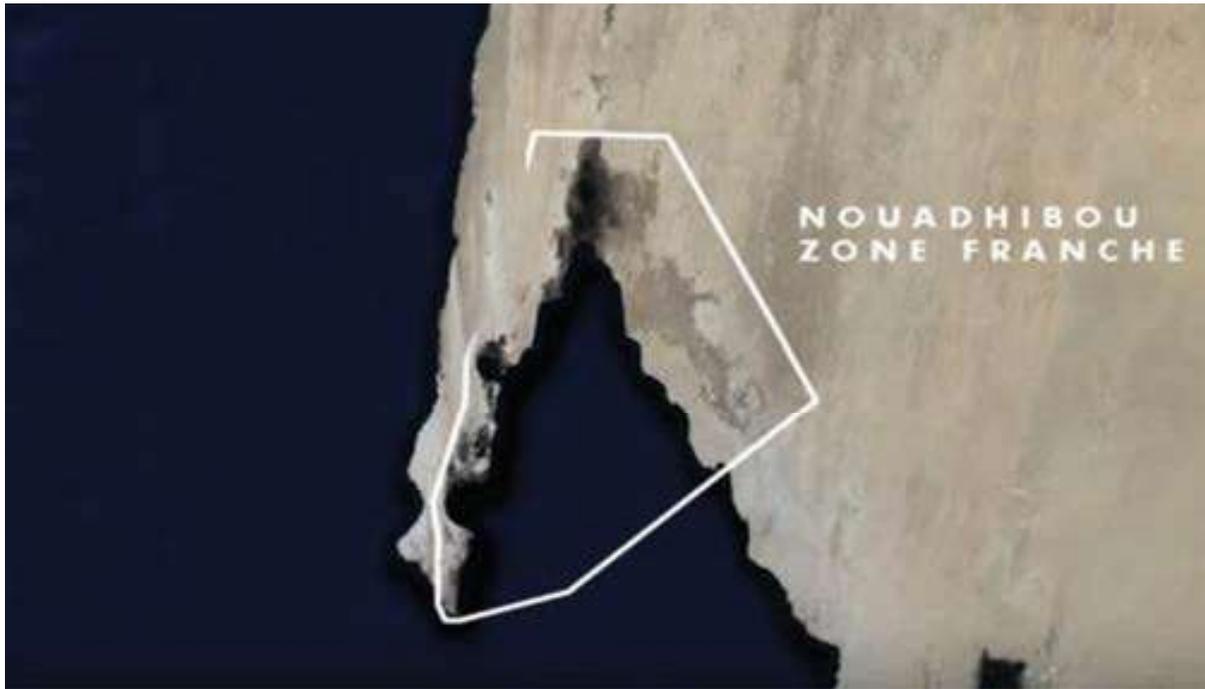
Les activités minières dans cette zone connaissent également des développements, notamment au niveau de la mine d'or de Tasiast dont l'extension a été formellement relancée en novembre 2015. La Mauritanie a d'importantes exportations de minerai de fer à partir du terminal minier de Nouadhibou. La production est concentrée dans la zone nord dans des mines contrôlées par l'Etat (SNIM),

¹ Loi 2013-001 du 2 janvier 2013 / <http://www.ndbfreezone.mr/>

plusieurs nouvelles mines de fer sont en projet. D'autres opérations en cours sont axées sur le cuivre et l'or. L'eau nécessaire à ces activités minières serait captée à partir de la baie du Lévrier.

Une nouvelle route a été également construite entre l'axe Nouakchott Nouadhibou et la côte vers le village de Mamghar. Son tracé se situait en grande partie à l'intérieur du parc national du Banc d'Arguin. Les impacts liés à cette route sont soulignés dans un rapport d'évaluation du patrimoine mondial de l'UNESCO auquel appartient le parc national du Banc d'Arguin. La ville de Chami en bordure de ce parc, connaît un développement rapide, avec notamment la nouvelle localisation des infrastructures de l'aire protégée.

On constate une extension de l'agglomération de Nouadhibou vers le Nord, ainsi qu'une extension du centre de Cansado vers le Nord également.



NOUADHIBOU Développement Urbain

Réserve d'urbanisation à long terme



| | | ENVIRONNEMENT | |
|---|---|---------------------|-----------------------------|
| MR1-a | 1 - CAP BLANC | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Littoral rocheux, réserve satellite du Cap Blanc proche d'une petite population de phoques moines (<i>Monachus monachus</i>). Occupation humaine quasi inexistante. | | |
| Dynamique | Aucune observation, migration du banc de sable qui avait provoqué l'échouage d'un navire aujourd'hui à l'état d'épave et responsable de la migration observée. Diminution de l'élévation du banc. | | |
| Enjeux | Risques de pollutions liées au trafic portuaire de Nouadhibou et au port minéralier proche. | | |
| Actions | Stricte protection du site. Vigilance quant aux risques de pollutions. | | |
| Priorité | Faible | Suivi - Observation | Sans recommandation |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | Les développements en cours autour de la ville de Nouadhibou (zone franche), et au niveau de l'extension du port minier de la SNIM peuvent se traduire par des impacts environnementaux notables au niveau du site du Cap Blanc. Impacts à surveiller liés à l'évolution du port de Cansado (SNIM) | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Veille à fin d'anticipation |
| Aire protégée | OUI | Aléas | Non reporté |
| Réserve Satellite du Cap Blanc <u>Réserve Satellite WDPA ID : 5174</u> | | | MR1-a |
| Une annexe au Parc National du Banc d'Arguin (Cf. secteur MR2-a Parc National du Banc d'Arguin) a été créée par le décret n°86-060 du 2 avril 1986 portant création de la réserve satellite du Cap-Blanc. | | | |

| | | PERI URBAIN et PORTUAIRE | |
|--|--|--------------------------|-----------------------------|
| MR1-b | 2 - POINTE ET BAI DE CANSADO | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Plateau rocheux (grès). Cité et port minier de Cansado. Terminal pétrolier. Site de baie à qualité paysagère, plage urbaine de Nouadhibou. | | |
| Dynamique | Aucune observation. | | |
| Enjeux | Risques de pollutions liées aux activités industrielles. Echouage et démantèlement d'épaves dans la Baie de Cansado. | | |
| Actions | Vigilance quant aux risques de pollutions. Etudes d'impact à prévoir en vue de la mise en place d'une zone d'aménagement concerté si de nouvelles implantations industrielles sont envisagées. | | |
| Priorité | Faible | Suivi-observation | Veille à fin d'anticipation |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | Extension du port minéralier de Cansado | | |
| Caractérisation infrastructures portuaires | Les développements en cours dans ce secteur sont essentiellement marqués par l'extension du port minéralier de l'estime (construction d'un nouveau quai de plus de 600 m vient de s'achever). Des opérations d'enlèvement des épaves dans la rade et le chenal d'accès du port ont été réalisées entre 2011 et 2012. Le port est certifié ISO 9001. Une <u>zone franche</u> directement liée au port est en cours de développement. Enrochement pour la construction d'une jetée entre le port minéralier et Cansado | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Régulier |
| Aire protégée | NON | Aléas | Non reporté |

| | | URBAIN ET PORTUAIRE | |
|---|---|----------------------------|-------------|
| MR1-c | 3 - LITTORAL URBAIN ET PORT DE NOUADHIBOU | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Importantes installations portuaires et industrielles associées. Habitat résidentiel limité. Chantier de traitement du poisson lié au port de pêche de la Baie du Repos. | | |
| Dynamique | Aucune observation. | | |
| Enjeux | Traitement des effluents de l'ensemble des activités portuaires et industrielles. | | |
| Actions | Recherche d'une solution globale d'assainissement prenant en charge l'ensemble des effluents. Aménagement et signalisation des chenaux d'accès aux zones portuaires. | | |
| Priorité | Modérée | Suivi-Observation | Régulier |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | Extension du port minéralier de l'estime. Extension du port de pêche, installations agro industrielles Terrassements importants pour construction d'un quai | | |
| Caractérisation infrastructures portuaires | Les développements en cours dans ce secteur sont essentiellement marqués par l'extension du port minéralier de l'estime (construction d'un nouveau quai de plus de 600 m vient de s'achever). Des opérations d'enlèvement des épaves dans la rade et le chenal d'accès du port ont été réalisées entre 2011 et 2012. Le port est certifié ISO 9001. Une zone franche directement liée au port est en cours de développement. Enrochement pour la construction d'une jetée entre le port minéralier et Cansado | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Régulier |
| Aire protégée | NON | Aléas | Non reporté |

2010



2013



Evolution du port de Nouadhibou et infrastructures associées entre 2010 et 2013

(Source : Google Earth)

Les principales évolutions observées sont :

(i) Construction de deux nouveaux quais/môle au sud, (ii) installation d'entrepôts à l'est du port de pêche.

| | | ENVIRONNEMENT | |
|-----------------------------------|--|----------------------------|-----------------------------|
| MR1-d-e | 4 - NORD NOUADHIBOU, BAIE DE L'ETOILE ET BAIE DU LEVRIER | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | <p>Baie de l'Etoile : système de zones humides à statut de conservation revendiqué. Ecosystème naturel remarquable, installations touristiques et résidentielles sur la rive Sud.</p> <p>Au Sud de la Baie de l'Etoile/ flèche sableuse séparée de l'agglomération de Nouadhibou par une dépression humide salée (peuplement de spartines), habitat résidentiel dispersé.</p> <p>Baie du Lévrier : Rivage diversifié, sableux, rocheux bordant un milieu marin peu profond de haute valeur écologique et halieutique. Rive Est non occupée, Prémices d'appropriation foncière sur la rive Ouest aux abords de Nouadhibou. Gisements archéologiques importants.</p> | | |
| Dynamique | Aucune observation. | | |
| Enjeux | <p>Privatisation du front de mer aux abords de la Baie de l'Etoile (risques en cas de surcote marine). Pollutions et risques d'altération des zones humides de la Baie de l'Etoile.</p> <p>Baie du Lévrier : risques d'accumulation des polluants issus de l'activité portuaire et urbaine dans la Baie du Lévrier.</p> | | |
| Actions | <p>Protection stricte de l'ensemble des sites, tant patrimoine biologique que paysager. Maîtrise du développement urbain aux approches de Nouadhibou. Elaboration d'une directive d'aménagement littoral ou schéma de secteur. Classement de la Baie de l'Etoile à concrétiser.</p> <p>Baie du Lévrier : protection stricte de l'ensemble des sites, tant patrimoine biologique que paysager. Maîtrise du développement urbain aux approches de Nouadhibou.</p> | | |
| Priorité | Modérée | Suivi-Observation | Intensif et régulier |
| Observation | Implication recommandée des équipes de l'UICN et ONG locale dans l'observation | | |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | <p>Les développements en cours dans ce secteur sont essentiellement marqués par le développement de l'exploitation minière et infrastructures associées, notamment ouvrage de prise d'eau de mer dans la Baie du Lévrier.</p> <p>Le secteur de la rive Est de la Baie du Lévrier (MR1-e), compte tenu de l'absence d'enjeux avait été associé à l'ensemble du Banc d'Arguin. L'évolution des enjeux miniers sur cette rive et le fait que la rive Est comme la rive Ouest soient directement sous l'influence des pressions et pollutions issues des installations de Nouadhibou motivent l'association des secteurs MR1-d et MR1-e, ceux-ci restant toutefois différenciés du fait de niveaux distincts de concentration des enjeux évidemment plus importants sur la rive Ouest.</p> <p>Impacts à surveiller liés à l'extension du port de pêche et installations agro industrielles, risques de pollution organique et chimique, ainsi qu'à l'extension du port minier de Cansado</p> | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Intensif et Régulier |
| Aire protégée | OUI | Aléas | Non reporté |

| Aire protégée de la baie de l'étoile (en cours de classement) | MR1-d |
|---|-------|
| Pas ID WDPA | |
| <p>La dynamique de conservation de la baie de l'étoile a été formellement engagée en 2010 avec la création de la Commission d'orientation et de Suivi de la Directive d'Aménagement du Littoral de la Baie de l'étoile (Arrêté conjoint n°2346/MDEDD/MPER portant création de la Commission d'Orientation et de Suivi de la Directive d'Aménagement du Littoral de la Baie de l'étoile de Nouadhibou et fixant ses règles de fonctionnement).</p> <p>Un « plan d'aménagement et de gestion d'une aire marine protégée à usages multiples dans la baie de l'étoile » a été élaboré et proposé en décembre 2013.</p> <p>Un « rapport scientifique sur l'étude de la baie de l'étoile » a été élaboré par l'IMROP et l'UICN en janvier 2014.</p> | |

MR2 BANC D'ARGUIN – NORD NOUAKCHOTT

La zone MR2 est essentiellement centrée sur le parc national du Banc d'Arguin. Les développements constatés concernent essentiellement :

- ⇒ Le développement de la ville de Chami sur la limite Est du parc national, dans laquelle ont été établies les infrastructures de gestion du parc national.
- ⇒ La construction d'une route reliant Mamghar à l'axe Nouakchott – Nouadhibou. La plus grande partie de cette route est située au sein du parc national.
- ⇒ La construction du Port de pêche de Tannit, pouvant accueillir environ 300 pirogues, il s'agit d'un projet d'un montant de 80 millions d'euros.

| | | ENVIRONNEMENT | |
|-----------------------------------|---|----------------------------|-------------|
| MR2-a | 6 - BANC D'ARGUIN (PNBA) | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Ensemble terrestre et marin de haute valeur écologique et halieutique qui a justifié le classement en Parc National Patrimoine de l'Humanité, en cours de valorisation touristique compatible avec les objectifs de conservation. Populations Imraguen du PNBA, nombreux sites d'établissement spontané en bordure du Parc sur la route reliant Nouakchott à Nouadhibou. | | |
| Dynamique | Complexe, large delta fossile, largement documentée par le projet PACOBA. | | |
| Enjeux | Conservation du complexe écologique du Banc d'Arguin dans un contexte de pressions économiques et d'incitations commerciales croissantes, notamment vis-à-vis des produits de la pêche issus du Parc. Contrôle des conditions d'accès, notamment par rapport à l'interdiction du chalutage dans les petits fonds. Valorisation touristique à développer. Sites de nidification de sous-espèces endémiques (spatules), risques de submersion pour certains villages (Iwik et R'gueiba) | | |
| Actions | Application du plan d'aménagement et de gestion du PNBA. | | |
| Priorité | Faible | Suivi-observation | Régulier |
| Observation | Implication recommandée des équipes du Parc National du Banc d'Arguin dans l'observation – suivi. Observatoire du Banc d'Arguin mis en place dans le cadre du projet PACOBA. Installation d'un dispositif sentinelle d'observation du niveau marin. | | |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | Développement de l'exploitation minière et infrastructures associées, notamment ouvrage de prise d'eau de mer en projet à proximité du parc. Développement d'une centrale d'aérogénérateurs. Les impacts distants du port de Nouadhibou sont à prendre en considération. Construction d'une nouvelle route reliant Mamghar à l'axe Nouakchott-Nouadhibou. La croissance de la ville de Chami peut constituer un pôle attractif en limite directe du Parc. | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Régulier |
| Aire protégée | OUI | Aléas | Non reporté |

| | |
|---|----------------------------------|
| <p>Parc National du Banc d'Arguin (IUCN Category II) Parc national : WDPA ID : 797</p> <p>Site Ramsar du Banc d'Arguin ZHII / site Ramsar : ZHII ID : 1MR001 – 250 / WDPA ID : 17726</p> <p>Site du Patrimoine Mondial du Banc d'Arguin UNESCO WH ID : 506 / UNESCO WH WDPA ID : 20388</p> <p>Réserve Satellite du Cap Blanc Réserve Satellite WDPA ID : 5174</p> | <p>MR1-e MR2-a MR2-b</p> |
| <p>Le Parc National du Banc d'Arguin a été créé le 24 juin 1976 par le décret n°76/147/P.R portant création du parc national du Banc d'Arguin.</p> <p>Le parc national a été désigné comme étant une zone humide d'importance internationale / site Ramsar le 22 octobre 1982 (1 200 000 ha).</p> <p>Une annexe au Parc National du Banc d'Arguin a été créée par le décret n°86-060 du 2 avril 1986 portant création de la réserve satellite du Cap-Blanc.</p> <p>Les visites ont été règlementées à travers l'arrêté n°R-132 du 11 août 1986 portant réglementation des visites du Parc National du Banc d'Arguin et de la réserve satellite du Cap-Blanc.</p> <p>Le Parc National du Banc d'Arguin a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1989 pour les critères naturels (ix) et (x).</p> <p>La loi n°2000/024 du 19 janvier 2000 relative au Parc National du Banc d'Arguin a précisé la délimitation, les modalités d'aménagement, de conservation, de préservation et de gestion du parc, les dispositions pénales et la surveillance.</p> <p>L'organisation et le fonctionnement du parc ont été précisés à travers le décret n°2006-058 du 14 juin 2006 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Parc National du Banc d'Arguin.</p> <p>Les règles d'application de la loi n°2000/024 du 19 janvier 2000 ont été définies à travers le décret n°2006-068 du 03 juillet 2006.</p> <p>Le plan d'aménagement et de gestion 2010 – 2014 du Parc National du Banc d'Arguin a été finalisé en décembre 2009 et adopté par le Conseil d'Administration du parc le 28 janvier 2010.</p> | |

| ENVIRONNEMENT | | | |
|-----------------------------------|--|----------------------------|---------------------|
| MR2-b | 7 - MAMGHAR – MAJHRAT | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Rivage sableux transitable à marée basse, adossé à des formations dunaires importantes.. Quelques points de peuplement. | | |
| Dynamique | Variable, littoral soumis à la dérive littorale, quelques points vulnérables en cas de surcotes. Apports sédimentaires éoliens probablement importants mis en circulation au travers de la dérive littorale régionale. | | |
| Enjeux | Absence d'eau potable limitant les perspectives de développement. Protection de la végétation fixatrice dans un contexte d'élevage nomade. | | |
| Priorité | Faible | Suivi-Observation | Sans recommandation |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | Les développements en cours dans ce secteur sont essentiellement marqués par la mise en place d'une route reliant Mamghar à l'axe Nouadhibou-Nouakchott et traversant une partie du Parc National du Banc d'Arguin | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Régulier |
| Aire protégée | OUI | Aléas | Non reporté |

| | | ANTICIPATION | |
|-----------------------------------|---|----------------------------|-----------------------------|
| MR2-c | 8 - TANIT – SEBKHRA N'DRAMCHA | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Rivage sableux transitable à marée basse, adossé à des formations dunaires instables d'élévation faible. Arrière-pays caractérisé par la sebkhra N'Dramcha. Projet de port de pêche de Tanit. Très faible effectif de la population résidente groupée en quelques points de peuplement. | | |
| Dynamique | Variable, littoral soumis à la dérive littorale, quelques points vulnérables en cas de surcotes. Apports sédimentaires éoliens très réduits à hauteur de la grande sebkhra. | | |
| Enjeux | Absence d'eau potable limitant les perspectives de développement, recherche d'alternatives viables de valorisation de la sebkhra de N'Dramcha. Protection de la végétation fixatrice dans un contexte d'élevage nomade. | | |
| Actions | Dans l'hypothèse du démarrage du projet de port de Tanit, anticipation des développements en périphérie. | | |
| Priorité | Faible | Suivi-Observation | Veille à fin d'anticipation |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | Les développements en cours dans ce secteur sont essentiellement marqués par la mise en place du port de pêche de Tanit dont la construction a été lancée en 2014. Celui-ci devrait pouvoir accueillir environ 300 pirogues. | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Régulier |
| Aire protégée | NON | Aléas | Non reporté |

| | | ANTICIPATION | |
|-----------------------------------|---|----------------------------|---|
| MR2-d | 9 - DJEIDRAT | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Rivage sableux transitable à marée basse, adossé à des formations dunaires instables d'élévation variable. Dans la partie Sud au contact de Nouakchott, terrasse marine présentant une bonne aptitude à l'aménagement. Dans ce secteur, projet du nouvel aéroport de Djreida. | | |
| Dynamique | Variable, littoral soumis à la dérive littorale, quelques points vulnérables en cas de surcotes. | | |
| Enjeux | Protection de la végétation fixatrice dans un contexte d'élevage nomade. | | |
| Actions | Anticipation d'un développement éventuel résidentiel (mise en réserve foncière) au Nord de Nouakchott induit par l'axe routier Nouakchott-Nouadhibou et le projet d'aéroport de Djreida. | | |
| Priorité | Faible | Suivi-Observation | Veille à fin d'anticipation |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | Les développements en cours dans ce secteur sont essentiellement marqués par le développement du nouvel aéroport dans le secteur pressenti par le SDLAO. Prélèvements de sables coquilliers. | | |
| Protection côtes | Fixation des dunes en plusieurs points | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Régulier |
| Aire protégée | NON | Aléas | Progression des dunes nécessitant des travaux de fixation |

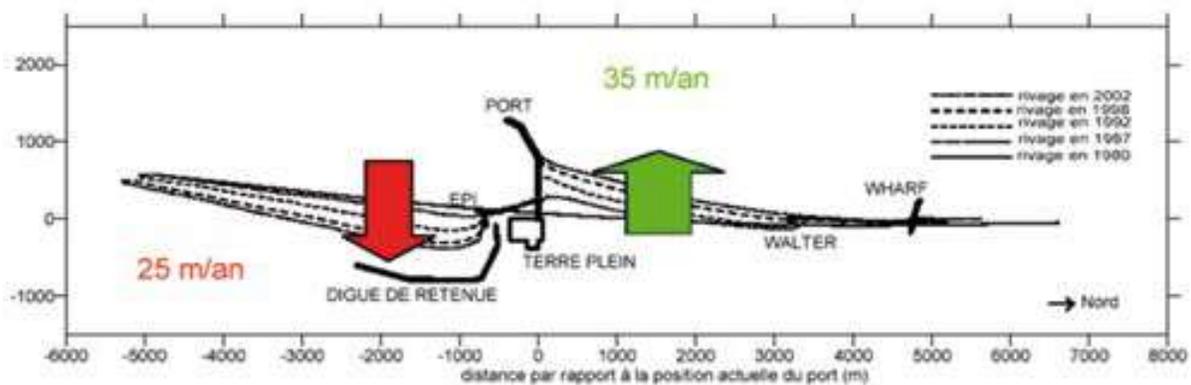
MR3 NOUAKCHOTT

A noter la longue dépression Sud-Nord de l'Aftout es-Saheli, parallèle au rivage et à faible distance de celui-ci, qui longe la côte mauritanienne depuis le delta du fleuve Sénégal jusqu'à Nouakchott. Cette longue « gouttière » accroît considérablement les risques de submersion étendue en cas d'intrusion marine majeure.

La construction du Port de Nouakchott avec une jetée perpendiculaire au flux de dérive littorale a été responsable de graves problèmes d'érosion au Sud du port actuellement en cours de traitement.

| | | URBAIN & TOURISME | |
|-----------------------------------|---|----------------------------|-----------------------------|
| MR3-a | 10 - NORD NOUAKCHOTT | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Portion littorale de l'espace urbain de Nouakchott. Très important centre de pêche dans la partie Nord, Wharf. Malgré la forte accrétion constatée au Nord de la digue du Port de Nouakchott, le cordon littoral est généralement assez bas, voire localement très bas. Conquête du domaine public maritime au Nord du port des pêcheurs, murs délimitant des « concessions » sur la plage. | | |
| Dynamique | Au Nord du secteur (zone dite des « cabanons »), fort recul du trait de côte observé. Malgré l'existence du port et de sa jetée plus au Sud, présence d'une berme de haut de plage, mise à nu de matériaux indurés en front de dune. Entre le port des pêcheurs et le wharf, cordon littoral étroit avec ensellements locaux favorisant les intrusions marines en cas de surcote. | | |
| Enjeux | Prélèvements de sable en plusieurs points. Implantation de constructions (hôtels notamment) sur la dune. Forte fréquentation aboutissant à l'affaissement du cordon dunaire. Aménagement du littoral urbain et protection du cordon dunaire. Interdiction des prélèvements de sable. Projet de quartier périurbain sur 5 km de côte pouvant affecter le cordon et la rare végétation naturelle. | | |
| Actions | Aménagement des accès au littoral urbain et protection du cordon dunaire. Plan de desserte des espaces sensibles. Interdiction des prélèvements de sable. Interdiction des constructions. Protection de la végétation fixatrice. | | |
| Priorité | Elevée | Suivi-Observation | Régulier |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | Poursuite de l'expansion urbaine de Nouakchott vers le Nord. Modification de la jetée/brise lame principale du port par un ouvrage perpendiculaire au deuxième semestre 2015 | | |
| Protection Côtes | Fixation des dunes en plusieurs points | | |
| Priorité | Elevée | Suivi - Observation | Intensif et régulier |
| Aire protégée | NON | Aléas | Forte érosion |

| | | URBAIN ET PORTUAIRE | |
|---|---|----------------------------|---|
| MR3-b | 11 - SUD NOUAKCHOTT – PK28 | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Portion littorale de l'espace urbain de Nouakchott fortement soumise à l'érosion. Quelques aménagements de protection. Cordon littoral très mince, disparu en plusieurs points, Large dépression humide à faible distance du rivage et pouvant être mis en communication avec la mer en cas d'intrusion marine par les points les moins élevés. | | |
| Dynamique | Forte érosion, zone privée d'apports sédimentaires par la jetée du port. Intrusions marines importantes déjà constatées. Affouillement et déchaussement de l'épi de protection. | | |
| Enjeux | Très importants risques d'intrusion marine avec submersion des quartiers précaires en sebkhra et éventuellement inondation de la dépression proche de l'Aftout es Sahéli. Dégradation des installations au Sud du port. Risques de remontée de la nappe phréatique pouvant devenir affleurant en permanence. | | |
| Actions | Consolidation et amélioration des aménagements antiérosifs existants. Relocalisation des populations des secteurs les plus menacés. Mise en place d'un dispositif d'alerte précoce et plan de prévention du risque inondation. Protection totale du cordon des formations dunaires et de la végétation fixatrice. Interdiction de toute construction. Solutions de <i>by pass</i> à envisager au niveau du Port. | | |
| Priorité | Très élevée | Suivi | Intensif et régulier |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | Poursuite de l'expansion urbaine de Nouakchott vers le Sud. Travaux d'extension du port de Nouakchott. A l'extrême sud du secteur : finalisation d'un complexe touristique en 2014. Construction d'une demi-douzaine d'usines de transformation du poisson sur la plage au sud du secteur entre 2011 et 2015 | | |
| Caractérisation Infrastructure portuaire | Le port de Nouakchott (ou port de l'amitié sino-mauritanienne) est situé au sud de la ville de Nouakchott, sur la façade atlantique. Il est constitué d'une jetée / Brise lame au nord qui a engendré un phénomène d'accrétion au nord du port et d'érosion dans la partie sud (un brise lame/digue a d'ailleurs été mis en place dans cette zone en 2011 pour atténuer ce phénomène : enrochement en T). Les travaux d'extension du port engagés en septembre 2009 et réalisés par le groupe <i>China Road and Bridge Corporation – SNCTPC</i> (construction d'un quai pétrolier, construction d'un épi, construction d'une digue de protection de 5 km) permettant d'accroître de 3 à 6 millions de tonnes par an ses capacités, ont été inaugurés en aout 2014 (coût d'extension : 220 millions de dollars de prêt chinois). | | |
| Protection Côte | Opérations de colmatage des brèches du cordon dunaire, confortement du cordon dunaire, drainage et traitement de l'évacuation des eaux pluviales dans les sebkhras les plus basses. Construction d'un brise-lame / digue (enrochement en T) en 2011 pour atténuer le phénomène d'érosion induit par les infrastructures du port au sud de celui-ci. | | |
| Priorité | Très élevée | Suivi-Observation | Intensif et régulier |
| Aire protégée | NON | Aléas | Forte érosion et épisodes de submersion |



Evolution historique du trait de côte au niveau du port de l'Amitié (d'après Ould Moustapha)



Travaux de confortement du cordon dunaire à Nouakchott



*Evolution du port de Nouakchott et infrastructures associées entre 2011 (en haut) et 2015 (en bas)
(Source : Google Earth)*

Les principales évolutions sont : (i) Construction d'un nouveau quai (2013), (ii) extension du brise lame/ digue de protection de 5km vers l'ouest et (iii) construction d'un brise lame / enrochements au sud du port permettant d'atténuer l'érosion.

MR4 MAURITANIE SUD ET DELTA DU FLEUVE SENEGAL

La longue dépression Sud-Nord de l'Aftout es-Saheli, parallèle au rivage et à faible distance de celui-ci, qui longe la côte mauritanienne depuis le delta du Sénégal jusqu'à Nouakchott. Cette longue « gouttière » accroît considérablement les risques de submersion étendue en cas d'intrusion marine majeure.

L'ensemble de la zone est marqué par un certain développement des activités touristiques avec la mise en place

de quelques infrastructures d'accueil. Parallèlement, des activités minières d'extraction du sable sont également constatées. Dans la partie Sud, l'exploitation pétrolière se poursuit.

A noter aussi la découverte récente d'un important gisement de gaz à la frontière avec le Sénégal, au large de Saint-Louis.

| | | ENVIRONNEMENT & ANTICIPATION | |
|-----------------------------------|---|------------------------------|--------------|
| MR4-a | 12 - PK28 – SUD TIGUENT¹ | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Côte sableuse adossée à un cordon étroit (parfois moins de 100 m) bordée à l'Est par la dépression de l'Aftout es-Saheli occasionnellement inondable. Faible occupation humaine concentrée sur les quatre points desservis (pôles de pêche). | | |
| Dynamique | Forte instabilité naturelle. | | |
| Enjeux | Préservation de la végétation fixatrice des dunes dans un contexte de sédentarisation des populations autour des quelques villages, avec une activité d'élevage moins soumise aux contraintes de disponibilité en eau. Risques toujours présents localement d'intrusions marines dans la dépression marine de l'Aftout. | | |
| Actions | Consolidation de l'équipement autour des quelques villages, protection intégrale de la végétation de la dune bordière. Limitation des constructions et du mitage dans les espaces inter villages. Contrôle des prélèvements de matériaux. | | |
| Priorité | Modérée | Suivi-Observation | Régulier |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | La construction d'un hôtel et d'une usine devrait contribuer à rendre ce secteur plus attractif pour d'autres développements | | |
| Activités minières | Extraction de sable et prospection pétrolière et gazière | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Régulier |
| Aire protégée | NON | Aléas | Non reportés |

¹ La délimitation précise de ce secteur devra être confirmée lors des prochains évènements techniques régionaux

MR4-b

13 - SUD TIGUENT – CHOTT BOUL

SITUATION DE REFERENCE

| | | | |
|--------------------|--|--------------------------|-----------------------------|
| Diagnostic | Littoral rectiligne légèrement incurvé. Formations sableuses plus larges (1 à 2km) entre le rivage et la dépression de l'Aftout. Secteur plus éloigné de l'axe goudronné de liaison avec Nouakchott, donc relativement enclavé hors circulation par la plage. Aire protégée du Chott Boul ancien exutoire d'un bras du fleuve Sénégal. Cette petite aire marine protégée présente un intérêt ornithologique, ainsi que les marais de Tumbos I et II (ou Nord et Sud), situés en retrait de la dune bordière, qui abritent une population nicheuse de flamants nains. Ces marais sont bordés sur leur rive Ouest de peuplements d'Acacia situés au pied de la dune bordière, et dont les capacités de régénération sont importantes dans un contexte enclavé où la pression pastorale reste encore modérée. | | |
| Dynamique | Secteur plus stable que les précédents, mais toutefois soumis à la dérive littorale et à des transports éoliens actifs. | | |
| Enjeux | Prospection pétrolière ? Développement d'un tourisme de découverte lié à la proximité de la réserve de biosphère du fleuve Sénégal ? Une densification de l'occupation humaine reste peu probable. | | |
| Actions | Aucune observation, préservation des milieux naturels dans le cadre de la Réserve de Biosphère Transfrontière du delta du Sénégal. | | |
| Priorité | Faible | Suivi-Observation | Veille à fin d'anticipation |
| Observation | Implication recommandée des équipes du Parc National du Diawling dans l'observation – suivi. | | |

DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010

| | | | |
|---------------------------|--|----------------------------|---|
| Evolution enjeux | Développement de quelques réceptifs à vocation touristique de capacité limitée ² | | |
| Activités minières | Extraction de sables noirs et intensification de la prospection pétrolière et gazière. Conduite d'eau de l'Aftout (Source Séminaire Technique Régional MOLOA 2014) | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Régulier |
| Aire protégée | NON | Aléas | Forte érosion et épisodes de submersion |

MR4-c

14 - CHOTT BOUL – GHARA (RBTDS)

SITUATION DE REFERENCE

| | | | |
|--------------------|--|--------------|----------|
| Diagnostic | Ce secteur est partie intégrante de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Sénégal (RBTDS) classée par l'UNESCO le 27 juin 2005. Le noyau principal de conservation est constitué par le Parc National du Diawling. La remise en eau saisonnière, à partir des ouvrages de l'OMVS, des bassins du Parc National du Diawling a permis une restauration écologique spectaculaire de cet ensemble depuis 1996. s'agit d'une vaste plaine d'inondation, parsemée de cuvettes argileuses, dont la monotonie est rompue par quelques terrasses, levées et dunes. Un système de digues et de vannes structure l'espace des bassins de part et d'autre du fleuve. L'altitude est généralement très faible, et culmine à une vingtaine de mètres. Certaines zones sont situées en dessous du niveau de la mer (jusqu'à 0,5m). Important stationnements d'avifaune migratrice. | | |
| Dynamique | Large dune bordière en façade océanique, toutefois certainement instable et soumise à des transports éoliens importants. Etroitement dépendante des modalités de gestion des apports en eau douce. La zone soumise à l'influence des marées (y compris biseau salé) semble s'être étendue suite à l'ouverture de la brèche dans la Langue de Barbarie au Sénégal proche, perturbant différentes activités notamment halieutiques liées aux milieux saumâtres. | | |
| Enjeux | Conservation d'un ensemble de zones humides uniques, d'importance internationale pour l'avifaune migratrice, Développement d'une valorisation touristique compatible avec les contraintes de préservation des sites et profitant de la proximité de Saint-Louis et du contexte favorable de la RBTDS. Difficulté de l'alimentation en eau potable. | | |
| Actions | Application des plans d'aménagement et de gestion de la RBTDS. Plan POLMAR et mesures de lutte contre les déversements d'hydrocarbures. | | |
| Priorité | Faible | Suivi | Régulier |
| Observation | Implication recommandée des équipes du Parc National du Diawling dans l'observation – suivi. | | |

DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010

| | | | |
|---------------------------|--|----------------------------|--------------|
| Evolution enjeux | Projet de port multi fonctionnel en discussion | | |
| Activités minières | Extraction de sable et prospection pétrolière et gazière | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Régulier |
| Aire protégée | OUI | Aléas | Non reportés |

| | |
|---|-------|
| Site Ramsar du Chat Tboul | MR4-c |
| ZHII / site Ramsar : ZHII ID : 1MR003 / WDPA ID : 900595 | MR4-d |
| La zone du Chat Tboul a été inscrit sur la liste des Zones Humides d'Importance Internationale / site Ramsar du Chat Tboul le 10 novembre 2000 (ZHII ID : 1MR003 - 1044 / WDPA ID : 900595), (15 500 ha). | |

| | |
|--|-------|
| Parc National du Diawling | MR4-c |
| Parc national : WDPA ID : 9310 | MR4-d |
| Site Ramsar du Diawling | |
| ZHII / site Ramsar : ZHII ID : 1MR002 – 666 / WDPA ID : 95349 | |
| Le décret n°91-005 du 14 janvier 1991 porte création et organisation d'un établissement public à caractère administratif, dénommé Parc National du Diawling. | |
| Le règlement intérieur a été approuvé à travers l'arrêté n°R-204 du 2 avril 2000 portant approbation du règlement intérieur du Parc National du Diawling. | |
| Un plan directeur d'aménagement du Parc National du Diawling et de sa zone périphérique 1996 – 2001 a été élaboré en décembre 2001. | |
| Le parc national a été désigné comme étant une zone humide d'importance internationale / site Ramsar le 23 août 1994 (15 600 ha). Il a été inscrit sur le registre de Montreux le 28 février 2002. | |

| | | |
|---|-------|-------|
| Réserve de Biosphère transfrontalière du Delta du fleuve Sénégal (Mauritanie) | MR4-c | SN1-a |
| RBTDS : WDPA ID : 902500 | MR4-d | SN1-b |
| La réserve de biosphère transfrontalière du Delta du Fleuve Sénégal (Mauritanie-Sénégal) a été incluse dans le réseau mondial des réserves de biosphère par le Conseil International de Coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère UNESCO le 29 juin 2005. | | |
| Elle comprend notamment les aires protégées suivantes : | | |
| Mauritanie : PN du Diawling, Site Ramsar du Chat Tboul, FC de Moedina. | | |
| Sénégal : PN de la Langue de Barbarie, RNC de Gandon, FC de Mpal, RSP de Mpal – Mérinaguène, FC de Mas-sara Foulane, FC de Tilène, FC de Maka Diama, PN des oiseaux du Djoudj, FC de Naère. | | |

| | | ENVIRONNEMENT | |
|-----------------------------------|---|----------------------------|--------------|
| MR4-d | 15 - NDIAGO | | |
| SITUATION DE REFERENCE | | | |
| Diagnostic | Secteur enclavé sur un cordon littoral très étroit. Quelques villages (Moyo, Ndiago) essentiellement de pêcheurs. Espaces naturels en mangrove des îles Mboyo d'importance régionale, notamment pour la reproduction des populations de mullet migratrices. | | |
| Dynamique | Cordon littoral très étroit (environ 200 m) bordé en retrait par des zones inondables. Zone très instable, même si le volume de la dune bordière est parfois conséquent. | | |
| Enjeux | Préservation des mangroves des îles Mboyo. Approvisionnement en eau potable des populations résidant dans le secteur. Quelques populations dans des sites à risques en cas de surcote. | | |
| Actions | Extension de l'occupation humaine à limiter. Mesures de préservation des peuplements de palétuviers. | | |
| Priorité | Faible | Suivi-Observation | Régulier |
| Observation | Implication recommandée des équipes du Parc National du Diawling et de la RBTDS dans l'observation – suivi. | | |
| DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010 | | | |
| Evolution enjeux | Extraction de sable et prospection pétrolière et gazière : découverte d'un important gisement de gaz au large de Saint-Louis, à cheval sur la frontière (KOSMOS ENERGY) | | |
| Priorité | Modérée | Suivi - Observation | Régulier |
| Aire protégée | OUI | Aléas | Non reportés |